



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes Thelloise
7 avenue de l'Europe
60530 Neuilly en Thelle

B - Identification du titulaire du marché public

Groupe Transdev Oise CABARO/SYNERGIPH
Mandataire : Transdev Oise CABARO
Adresse postale : 45-57 rue Corréus, 60000 Beauvais

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES A LA DEMANDE ET REGULIER POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE : LE PASS THELLE BUS

■ Date de la notification du marché public : 02 juillet 2024

■ Durée d'exécution du marché public : 48 mois à compter de la date de démarrage du marché au 02 septembre 2024

■ Montant initial du marché public : (prix forfaitaire mensuel)

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 82 705,41 €
- Montant TTC : 90 975,95 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le Pass Thelle Bus, transport collectif à la demande et régulier mis en place par la CC Thelloise depuis 2003, propose une offre de service complémentaire sur le territoire.

Un service gare et bourgs centre avec réservation ainsi que deux lignes régulières la ligne 1 interurbaine Ercuis Persan et la ligne 2 urbaine à Chambly, depuis le 3 octobre 2022 avec 11 arrêts entre 9h00 et 18h00 ainsi qu'une fréquence d'une heure par trajet.

Pour renforcer l'attractivité de cette ligne régulière, et à compter du 2 septembre 2024 les évolutions ont été les suivantes : amélioration de l'amplitude horaire de 06h45 à 20h10 ainsi qu'une offre le samedi.

En partenariat avec le groupement Transdev Oise CABARO/SYNERGIPH, une réflexion a été menée pour étendre l'offre dans des secteurs de la ville non desservis.

5 arrêts supplémentaires seront mis en place à partir du 6 octobre 2025 pour desservir :

- Le centre-ville de Chambly : arrêt « Hôtel de ville »,
- La zone d'activités des Pointes : arrêt « Les Pointes »,
- La zone d'activités des Portes de l'Oise : Arrêt « Thomas Edison »
- Deux zones pavillonnaires : arrêt « Potel », arrêt « place Arletty ».

Aucun moyen matériel supplémentaire est nécessaire pour réaliser cette nouvelle offre. Toutefois des kilomètres supplémentaires seront effectués par les véhicules : 18 119 kilomètres supplémentaires seront réalisés soit une augmentation de 30 %.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 4 656,50 €
- Montant TTC : 5 122,15 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,63 %

Incidence globale de l'avenant :

Modifications introduites	montant du marché en € HT	Incidence financière	Nouveau montant du marché en € HT	Variation
Ligne régulière urbaine de Chambly (ligne 2) : 5 arrêts supplémentaires	82 705,41 €	4 656,50 €	87 361,91 €	5,63 %
Incidence financière globale sur le montant initial du marché (prix forfaitaire mensuel)				5,63 %

Nouveau montant du marché public (prix forfaitaire mensuel)

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 87 361,91 €
- Montant TTC : 96 098,10 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Neuilly en Thelle, le

Le Président

Pierre DESLIENS

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250925-250925-DC-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025
Affichage : 29/09/2025

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)